

CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ

Carrière de Kerléac'h
Commune de Guissény (35)

Selon les étapes prévues par le Guichet Unique Numérique de l'Environnement
(en gris les éléments ne concernant pas le présent projet)

Etape 1 : Type de demande

- > Demande d'autorisation environnementale

Etape 2 : identification du pétitionnaire

- > Mandat de dépôt établi pour AXE par la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ
- > Personne modale : nom de la société, SIRET, signataire, référent, coordonnées

Etape 3 : Description du projet

- > Description du projet, y compris les procédés de fabrications, les matières utilisées, le phasage des extractions
- > Note de présentation non technique du projet
- > Justificatif de maîtrise foncière de l'ensemble des parcelles du projet

Etape 4 : Localisation du projet

- > Adresse et coordonnées du projet (système Lambert 93)
- > Identification des parcelles du projet (tableau des références cadastrales et des superficies)

Etape 5 : Activités

- > Identification du type d'autorisation (rubriques des nomenclatures ICPE / IOTA)
- > Identification des procédures embarquées (Natura 2000 / défrichement / espèces protégés / site classé...)
- > Autres rubriques de la nomenclature évaluation environnementale (article R122-2 du Code de l'Environnement)

Etape 6 : Etude d'impact

- > Conforme à l'article R122-5 du Code de l'Environnement, dont le plan est le suivant :
 - Noms et qualités des auteurs de l'étude
 - Présentation du projet (synthèse de la description du projet)
 - Etat initial, impacts environnementaux et mesures E-R-C, synthèse des mesures et des coûts
 - Volet santé publique (Methodologie INERIS)
 - Vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs
 - Effets cumulés avec d'autres projets connus
 - Solutions examinées et raisons du choix du projet
 - Compatibilité du projet avec les documents opposables (SAGE, SDAGE, SRC...)
 - Remise en état du site
 - Description des méthodes employées
- > Annexes de l'étude d'impact :
 - Annexe 1 : Etude faune-flore-habitats
 - Annexe 2 : Fiches de mesures de bruit
- > Résumé non technique de l'étude d'impact

Etape 7 : pièces et études spécifiques ICPE / IOTA

- > Etude de dangers :
 - Résumé non technique de l'étude de dangers
 - Identification des potentiels de dangers
 - Analyse préliminaire des risques (APR)
 - Etude détaillée de réduction des risques (EDRR)
 - Moyens de prévention et d'intervention
- > Capacités techniques et financières de la société CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ
- > Procédure de révision des documents d'urbanisme
- > Garanties financières
- > Installations classées soumises à enregistrement
- > Etat de pollution des sols
- > Plan de Gestion des Déchets d'Extraction (PGDE)
- > Dérogation à la Réglementation des Espèces Protégées (DREP)
- > Avis sur la remise en état
 - Avis du maire de Guissény
- > Autorisation de défrichement
- > Modification d'une réserve naturelle
- > Modification d'un site classé

Etape 8 – Plans et fichiers supplémentaires

- > Plan de situation sur fond IGN au 1/25 000
- > Plan d'ensemble à l'échelle 1/400 (dérogation d'échelle possible)
- > Fichiers supplémentaires
 - page de garde du dossier
 - sommaire du dossier